

Vu le décret 85-827 du 31 juillet 1985,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

**ARRETE**

**Article unique :**

Le blocage de l'université voté par l'AG étudiante du 6 avril 2016 ne permet pas d'assurer le fonctionnement normal de l'établissement.

La sécurité des biens et des personnes n'étant plus garantie, le Président décide la fermeture administrative des campus Villejean et La Harpe du jeudi 7 avril au samedi 9 avril 2016, inclus.

Le 7 avril 2016,

**UNIVERSITE  
RENNES 2  
LE PRESIDENT**

Olivier David,

Président de l'université Rennes 2